An aerial photograph of a tropical bay. The water is a vibrant turquoise color, transitioning to a deeper blue further out. A white sailboat with a tall mast is anchored in the center of the bay. The bay is surrounded by lush green hills and a dense forest of palm trees. In the foreground, a sandy beach is visible, lined with many palm trees. The overall scene is idyllic and serene.

*14 ÉTAPES
POUR PRÉPARER
SON DÉPART EN
GRANDE CROISIÈRE*

*Ce guide pratique est sous licence Creative Common 3.0 «paternité, pas de modification»
Vous pouvez le diffuser, le distribuer ou l'offrir gratuitement sur votre blog ou sur votre site internet,
à la condition de ne pas le modifier, de toujours citer Hélène & Bertrand comme auteurs
et d'inclure un lien vers reussir-sa-croisiere-a-la-voile.com*

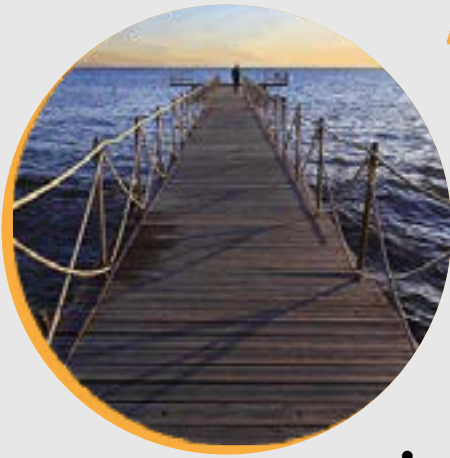
*« Pour se mettre en marche, il suffit d'avoir 5% de réponses à ses questions,
les 95 % restants viennent le long du chemin.
Ceux qui veulent 100% des réponses avant de partir restent sur place »*

Mike HORN

Pourquoi partir ?	p 3
Définir les grandes lignes de votre programme	p 4
Choisir votre voilier	p 5
Rester connecté en voyage	p 5
Garantir sa santé à l'étranger	p 6
Choisir une assurance	p 8
Quitter votre job	p 9

Instruire vos enfants en voyage	p 10
Libérer votre logement	p 12
Gérer vos comptes bancaires à distance	p 13
Payer vos impôts	p 14
Suivre votre courrier	p 15
Quels documents emporter en voyage ?	p 16
Estimer votre budget mensuel	p 18





Pourquoi partir ?

Après des mois, voire des années de rêve et de réflexions, **votre décision est enfin prise**, vous partez en grande croisière.

Avant de vous lancer dans les nombreux préparatifs nécessaires pour lever l'ancre en toute sérénité, prenez le temps d'une petite **introspection personnelle**.

Identifiez clairement **les motivations qui nourrissent votre décision** :

- réaliser votre **rêve d'enfant**, nourri de longue date par vos lectures de voyage ou l'exemple d'un membre de votre famille parti à l'aventure il y a longtemps,
- relever un **challenge personnel**, en sortant de votre zone de confort et de vos habitudes,
- **découvrir le monde**, ses beautés innombrables, naturelles ou créées par la main de l'homme, et ressentir l'émerveillement et l'allégresse des premiers explorateurs,
- **vous découvrir**, en repoussant vos limites, et mobiliser vos ressources et vos talents,
- faire un **break professionnel ou familial**, pour ralentir et prendre le temps de vivre des moments d'exception,
- **changer de mode de vie**, vous reconnecter avec la nature, vous ouvrir aux autres et à leurs cultures, être libre d'être vous-même,
- contribuer à un **projet éducatif, médical ou scientifique**,
- **vous expatrier**, dès lors que l'un des pays visités vous séduira suffisamment pour que vous ayez envie de vous y installer un certain temps, ...

Ces dernières permettront en effet de **définir clairement la philosophie** et donc **les objectifs de votre voyage** et faciliteront les **démarches concrètes à engager** qui en découleront : partir pour une durée déterminée ou sans date de retour, quitter votre boulot ou négocier votre absence, quitter définitivement votre logement ou le mettre en location si vous êtes propriétaire, déscolariser vos enfants ou les inscrire à un cours par correspondance, ...





Définir les grandes lignes de votre programme

Maintenant que le cadre et les objectifs de votre voyage sont posés, **définissez les grandes lignes de votre programme prévisionnel**.

Il ne s'agit pas bien entendu de programmer dès à présent vos dates de départ et d'arrivée pour chacune des escales que vous envisagez mais simplement de fixer votre cap et de **vérifier si ce dernier est adapté** :

- aux **événements** auxquels vous souhaitez participer (carnavals, fêtes traditionnelles, ...)
- aux **saisons** à respecter dans certaines régions du globe pour ne pas vous exposer à des risques météo majeurs,
- à **ce que vous et votre équipage attendez de ce voyage** : passer du temps en mer ou plutôt en escale, prendre votre temps et sortir des sentiers battus, où à l'inverse essayer d'en voir le plus possible, vous immerger par endroit dans la culture locale et rendre possibles des rencontres inattendues ou improbables, ...

Le recoupement de ces nombreux critères (durée, pays sélectionnés, sécurité, philosophie du voyage), **auquel il convient** également de ne pas oublier d'**ajouter le budget** dont vous disposez, qui vous aidera également à arbitrer entre certaines destinations (au regard du coût de la vie, des formalités, de l'existence de nombreux mouillages protégés vous permettant de ne pas fréquenter trop souvent les ports), **vous permettra d'affiner votre projet**, de le rendre **concret** et **cohérent**, donc pleinement **réalisable**.

Une fois partis, vous pourrez être amenés à **modifier votre programme** pour tenir compte de l'évolution du **contexte géo-politique** dans certaines zones du monde. Pour être tenus au courant de la situation dans les pays sensibles, **pensez à vous inscrire sur [Ariane](#)**, qui est un service gratuit du Ministère des Affaires Étrangères.

Vous pourrez ainsi recevoir des recommandations de sécurité pour les pays que vous aurez renseigné, si la situation le justifie.





Choisir votre voilier

Si vous n'êtes pas encore propriétaire de votre voilier, ne vous précipitez pas dans les salons nautiques ou sur les pontons de tous les ports des alentours. La encore, **établisseez d'abord vos priorités** : catamaran ou monocoque, longueur maximale, nombre de cabines, hauteur sous barreau, cockpit central ou arrière, matériau de la coque, équipements recherchés, fourchette de prix ...

Vous pourrez ainsi **identifier rapidement les modèles** répondant le mieux à la plupart de ces critères et **optimiser la recherche** de votre futur compagnon de voyage, auprès des chantiers, des brokers, des sites de petites annonces spécialisées ou directement dans les ports.

Bien entendu, il est peu probable que vous trouviez le voilier parfait en tous points mais connaître vos priorités vous permettra de **choisir le compromis le mieux adapté à votre projet**, à votre équipage, à votre programme et à votre budget.

Sur ce dernier point, pensez à **réserver une part de votre budget pour financer les aménagements complémentaires que vous jugerez utiles** de réaliser, renouveler éventuellement votre jeu de voiles ou tout simplement pallier aux imprévus souvent inévitables sur un voilier d'occasion (changement des batteries, ...).

Rester connecté en voyage

Via votre téléphone portable : pour **communiquer à moindre coût**, il est recommandé d'**acheter une carte sim locale prépayée, rechargeable en fonction de vos besoins**, qui vous permet de disposer d'un **forfait «data»** utile **pour télécharger les gribbs météo** et **communiquer avec vos proches grâce à des applications comme Skype ou WhatsApp** par exemple (appels vidéo ou audio, échange de messages instantanés type sms) sous réserve que vos interlocuteurs aient installé ces mêmes applications sur leur mobile ... et que vous soyez à portée de réseau !

Via les zones «wifi free» qui se développent de plus en plus autour du monde, notamment **dans les hôtels, les restaurants et les lieux publics fréquentés**, et qui vous **permettent d'avoir accès gratuitement au réseau**

Via la BLU, pour ceux qui en sont déjà équipés, en complétant l'installation avec un **modem Factor** (environ 800 €) et un **abonnement à SailMail** (250€/an), vous pourrez échanger quelques mels texte par jour ainsi que télécharger vos fichiers gribbs

Via le satellite qui, **en fonction du budget que vous êtes prêt à y consacrer**, vous permet à minima de **passer des appels d'urgence**, de **recevoir les fichiers gribbs météo au large**, ou encore de **communiquer verbalement avec vos proches** de temps en temps. C'est le système iridium qui offre aujourd'hui la meilleure couverture satellite autour du monde, sous réserve d'acquiescer ou de louer, pour des traversées spécifiques, par exemple un téléphone compatible.



Garantir votre santé à l'étranger



Un voyage au long cours nécessite une **préparation sérieuse sur le plan de la santé**. En effet, de nombreuses zones du monde présentent des **maladies endémiques graves** mais pour un certain nombre d'entre elles, il est tout à fait **possible de s'en prémunir** soit avant le départ, soit en emportant une pharmacopée adaptée. Et il convient de ne pas négliger non plus le risque traumatique, relativement élevé sur un voilier, notamment lorsque vous vous retrouverez en situation isolée, lors de vos traversées océaniques.

Anticipez votre protection vaccinale : les vaccins qu'il conviendra de vous faire prescrire seront intimement **dépendants de votre programme**, de la période à laquelle vous passerez dans certains pays ainsi que de votre durée de résidence.

Les vaccins les plus fréquemment prescrits dans le cadre d'un voyage au long cours sont bien entendu le DTCP mais également la fièvre typhoïde, la fièvre jaune et la rage. Mais la question peut également se poser pour l'encéphalite japonaise ou l'hépatite A.

Afin d'être parfaitement conseillé, il est recommandé de **solliciter une consultation auprès du Service des Maladies Tropicales et Infectieuses (SMIT) de votre CHU**, au moins 6 mois avant votre départ afin d'établir sans difficulté votre rétroplanning de vaccination.

Ce dernier pourra également vous conseiller pour la constitution de votre pharmacie.

Constituez la pharmacie du bord : la pharmacie obligatoire telle que la définit le texte de loi qui fixe les règles de sécurité en mer, nommé Division 240, peut se résumer à une **simple trousse de secours**, sans antibiotique, matériel de suture ou médicaments pour les oedèmes traumatiques.

Il apparaît donc **nécessaire de la faire compléter** et pour cela, rapprochez vous du **Centre de Consultation Médical Maritime (CCMM)** géré par le CHU de Toulouse. Vous remplirez un dossier médical et en retour, le CCMM vous transmettra une liste de médicaments recommandés.

Attention, il n'est pas sûr que votre médecin traitant accepte de tout vous prescrire car la **liste est complète** donc très longue. Par ailleurs, certains médicaments, considérés comme dangereux, ne sont habituellement pas délivrés directement aux particuliers. Il vous faudra être convaincant et rassurant, et expliquer que **le CCMM disposera tout au long de votre voyage de la composition de votre pharmacie** et que si vous êtes amenés à le contacter en cas d'urgence, via le TeleMedical Assistance Services (TMAS) joignable 24h/24, c'est ce dernier qui **vous conseillera sur le médicament à utiliser, la posologie à administrer, les éventuelles précautions à prendre**.



Par ailleurs, vous pourrez aussi **faire appel aux services médicaux locaux** pour l'administration de tout médicament «sensible».

Complétez votre couverture santé par un contrat d'assurance voyage : il convient de garder à l'esprit que la sécurité sociale ne fonctionne qu'en France, dans l'Espace Economique Européen et en Suisse.

Si vous envisagez de voyager quelque temps dans des pays de l'Union Européenne au début de votre périple, pensez à **demander votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)**, gratuite sur le site [Ameli](https://www.ameli.fr). Cette dernière vous permettra d'attester de vos droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place de vos éventuels soins médicaux, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

Dans la plupart des pays hors Europe, les frais médicaux coûtent souvent très cher. Il est donc recommandé de **souscrire un contrat d'assistance et/ou d'assurance**, qui vous garantira le remboursement des frais médicaux engagés ainsi que le rapatriement sanitaire en cas de maladie ou d'urgence à l'étranger.

De nombreuses compagnies d'assurance (par exemple Chapka, Axa Assistance, Allianz, AVI, Assur Travel, ...) proposent de tels contrats mais leurs tarifs sont très variables selon la composition de votre équipage, l'âge du capitaine, les pays visités.

Prenez le temps de **demander des devis personnalisés pour bien faire votre choix**.

Formez-vous aux 1ers secours : les sapeurs-pompiers de France, mais également de nombreuses associations proposent toute l'année des sessions de formation pour apprendre les gestes de premiers secours, qui permettent d'avoir les bons réflexes face à toute personne en danger.

Avant de partir en mer, une telle formation permet de maîtriser les bases d'une intervention d'urgence et ne peut être que bénéfique pour agir avec efficacité et sang froid. Il est également possible de suivre une formation plus poussée sur les 1ers secours en situation isolée, lorsque les secours ne peuvent, pour des raisons d'éloignement ou de milieu hostile, intervenir rapidement.





Choisir une assurance

Voilà bien une question épineuse à régler, car son impact sur votre budget mensuel en voyage peut être significatif.

Vous avez le choix entre choisir uniquement une **responsabilité civile**, qui interviendra si vous causez des dommages à un tiers mais ne prendra pas en charge les frais que vous pourriez occasionner par la même occasion sur votre voilier, une RC complétée d'une **garantie perte totale**, intéressante pour préserver au minimum le capital que représente votre bateau, où une **assurance tous risques**, le contrat le plus complet mais forcément également le plus coûteux, à réfléchir quand votre voilier est votre seul capital au moment du départ.

Les compagnies d'assurance proposent quasiment toutes des assurances pour les voiliers en grande croisière mais leurs **tarifs sont extrêmement variables**, et dans certaines zones du monde, une majoration ou des exclusions vous seront imposées.

Faire appel à un courtier d'assurance qui recherchera à votre place le contrat que vous souhaitez au meilleur prix **vous fera gagner un temps précieux** et vous permettra de ne pas passer à côté de la petite clause écrite là, tout en bas en petits caractères, et qui stipule telle ou telle exclusion des garanties ! Si vous n'êtes pas un spécialiste de ce domaine d'activité, le jeu peut en valoir la chandelle, prenez le temps de bien y réfléchir.

Compte tenu du coup que représente l'assurance d'un voilier en grande croisière autour du monde, il peut être tentant de **partir au long cours sans souscrire la moindre garantie** mais gardez en tête que **la plupart des ports vous refuseront alors l'accès à leurs installations** et que **certains pays pourront également vous contraindre à poursuivre votre route sans escale**. Là encore, pesez bien le pour et le contre avant de prendre votre décision.

A noter que dans le cas d'un **voilier auto-construit**, il est aujourd'hui quasiment **impossible de souscrire une RC seule** et les autres contrats ne vous seront proposés qu'après **réalisation d'une expertise** qui sera, bien entendu, totalement **à votre charge**.

Quitter votre job



Si vous êtes en poste et que **vous partez pour une durée déterminée**, vous pouvez solliciter auprès de votre employeur un **congé sabbatique** (d'une durée minimale de 6 mois et maximale de 11 mois) ou un **congé sans solde** dans le secteur privé, et une **disponibilité** pour convenance personnelle **dans le secteur public** (3 ans renouvelables une fois).

Vous ne percevrez aucune rémunération pendant votre absence et votre avancement tout comme vos droits à la retraite seront suspendus.

Attention, le code du travail fixe des **conditions précises à remplir** pour pouvoir bénéficier de ce type d'absence et prévoit par ailleurs des **délais minimum à respecter** pour engager ces démarches.

N'hésitez pas par ailleurs à **anticiper** et à informer votre employeur de votre projet plusieurs mois avant votre départ, afin de pouvoir obtenir son accord sur votre date de départ sans difficulté et **échanger** avec lui **sur les possibles conditions de votre reprise**.

Vous lui faciliterez ainsi la gestion de votre absence tout en sachant à quoi vous attendre au retour, c'est donc une **démarche gagnant / gagnant**.

Si **vous quittez votre poste définitivement**, vous n'aurez le **choix** qu'**entre la démission et la rupture conventionnelle de contrat**, à négocier cependant avec votre employeur dans la mesure où cette modalité, en prévoyant la possibilité d'une indemnisation, lui coûtera plus chère qu'une simple démission.

La rupture conventionnelle de contrat ouvre des **droits à l'assurance chômage, qui peuvent être reportés au retour de votre voyage**, quand vous vous mettez en quête d'un nouveau travail.

Toutefois, pour bénéficier de ce report, **il est impératif que vous vous inscriviez auprès de pôle emploi dès la fin de votre contrat et AVANT de partir**, afin de pouvoir répondre présent à l'entretien qui vous sera proposé et qui permettra de valider votre inscription.

Il vous suffira le moment venu de déclarer que vous n'êtes plus à la recherche d'un emploi le temps de votre voyage puis de vous réinscrire à votre retour.





Instruire vos enfants en voyage

Lorsque vous quittez physiquement le territoire français, **vous n'êtes plus soumis aux obligations d'instruction relevant de la réglementation nationale**. En toute rigueur, vous n'avez donc aucune formalité à remplir auprès de l'Education Nationale, même s'il reste fortement recommandé d'informer l'établissement de votre enfant de son départ ainsi que l'Inspection Académique et votre mairie de votre voyage à l'étranger.

Mais cela signifie également que **vous ne pouvez pas avoir, tout au long de votre voyage, accès au CNED réglementé**, qui ne s'adresse qu'aux enfants résidants en France et qui ne peuvent, pour des raisons bien précises (handicap, pratique sportive ou artistique de haut niveau, éloignement géographique, parents itinérants), fréquenter avec régularité un établissement scolaire.

Il est tout de même conseillé d'**envoyer** (en courrier recommandé avec AR), quelques temps avant votre départ, **une déclaration d'Instruction En Famille aux services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et à la mairie** de votre lieu de résidence, en spécifiant bien que vous partez en voyage itinérant à l'étranger. Cette précision vous exonérera sans aucune doute de l'enquête sociale habituellement diligentée par la mairie pour vérifier la compatibilité de l'IEF avec les conditions de vie de votre famille ainsi que de l'entretien pédagogique réalisé chaque année par un inspecteur d'académie pour évaluer la progression de l'instruction de votre enfant (le positionnement des DSDEN sur ce point pouvant être à géométrie variable selon les départements, il est intéressant de conserver un lien avec votre inspection académique si cette possibilité vous est offerte, grâce à un échange annuel via skype par exemple) .

Par ailleurs, **cette démarche vous permettra d'être en règle avec la législation française lorsque vous vous arrêterez dans les DOM-TOM**.

Pour instruire votre enfant au cours de votre voyage, vous pouvez choisir entre les **trois modalités d'instruction suivantes** :

Inscrire vos enfants à des cours par correspondance

Les **cours par correspondance dispensés par le CNED** (non réglementés) ou **par des cours privés** (comme Ker Lann ou Legendre pour les plus connus) permettent à votre enfant de **suivre tout ou partie du programme scolaire**, de **bénéficier d'un suivi** réalisé par des enseignants **et d'une évaluation régulière**. Vous ne disposerez toutefois pas d'un certificat de scolarité ni d'un avis de passage dans le niveau supérieur.

Ces cours sont payants (y compris pour le CNED) et en règle générale d'un coût relativement élevé.

Choisir les apprentissages autonomes

Leur philosophie repose sur l'idée que les apprentissages sont un **processus naturel chez l'être humain**, mais qu'ils doivent être **guidés par la volonté et le plaisir**, non par la contrainte ou une obligation extérieure.

Vous n'enseignez pas à votre enfant, vous êtes simplement à son écoute et vous l'accompagnez. C'est l'enfant qui vous sollicite par son esprit curieux et ses nombreuses questions et **tous les instants du quotidien deviennent ainsi des occasions pour enrichir ses connaissances.**

Les apprentissages autonomes sont **particulièrement adaptés à un environnement riche en découvertes, nouveautés et rencontres** avec différentes personnes de tous âges et de toutes cultures, comme lors d'une croisière au long cours.

Inventer votre propre méthode d'instruction

Cela revient à faire un **mix entre les 2 modalités précédentes.**

L'enfant suit globalement le programme scolaire mais sans le support d'un cours par correspondance. Vous définissez librement les supports et le rythme des apprentissages, en fonction de vos objectifs, des besoins ou des demandes de l'enfant, ce qui vous permet de **vous adapter aux particularités** de ce dernier et à **son rythme de développement.**

Un certain nombre de familles ont recours, dans ce cadre particulier, aux **pédagogies alternatives** comme Montessori ou Steiner et inventent au quotidien leur propre méthode d'instruction en sélectionnant et en imbriquant ce qui leur correspond le mieux dans l'une ou l'autre de ces différentes approches pédagogiques.

Attention, si dans le cadre de votre voyage, vous optez pour une escale relativement longue dans un pays particulier, vérifiez que ce dernier est ouvert à l'Instruction En Famille. Dans le cas contraire, vous serez dans l'obligation de respecter la réglementation de ce pays en matière d'instruction des enfants. Pensez à bien vous renseigner au préalable, dans la mesure du possible.

A votre retour en France, il est probable que votre enfant, pour pouvoir être à nouveau scolarisé, **soit préalablement soumis à un test de niveau.** Si votre enfant a été inscrit à un cours par correspondance, il est possible toutefois que certains établissements se contentent des résultats de ses évaluations.



Libérer votre logement



Si vous êtes **locataire**, il vous faudra **résilier votre bail en respectant le délai de préavis** prévu dans votre contrat de location. Si vous souhaitez retrouver votre logement à votre retour, vous pouvez prévoir de le sous-louer mais cela nécessite que vous obteniez au préalable l'accord de votre propriétaire.

Si vous êtes **propriétaire**, vous aurez le **choix de mettre votre logement en vente ou en location**. Ce choix sera fortement lié aux objectifs de votre voyage.

- Si vous partez pour une **durée déterminée limitée** et que vous prévoyez de revenir chez vous au retour, **une location meublée peut être une option intéressante** dans la mesure où ce type de bail ne porte que sur une durée de 1 an (reconductible) et que vous n'aurez pas tous vos meubles à déménager et à stocker. Vous pouvez aussi envisager de loger à titre gracieux amis ou famille le temps de votre absence.
- Dans le cas d'une **absence plus longue**, **la mise en location traditionnelle de votre bien vous assurera des revenus réguliers**. Vous vous engagerez toutefois pour une durée minimale de 3 ans et il conviendra également que vous organisiez le suivi de vos locataires, en faisant appel à une agence ou à une personne de confiance à qui vous pourrez déléguer les obligations de votre gestion locative.
- Si vous partez **sans date de retour** ou avec pour objectif de changer de lieu de vie, **la vente de votre bien vous libérera de toute attache et contrainte** et vous procurera des ressources mobilisables au cours de votre périple mais votre capital ne sera plus garanti.

Dans ces deux derniers cas, il faudra **anticiper le stockage de vos meubles**, car si vous n'avez pas la possibilité de solliciter un proche, il vous faudra rechercher un garage ou un local à louer.

Au préalable, **profitez donc de votre départ en voyage pour trier, jeter, donner ou vendre ce que vous n'utilisez plus** de depuis de nombreux mois, voir des années, et qui encombre votre logement. Vous allégerez d'autant le déménagement de vos biens tout en récupérant quelques petits subsides supplémentaires.

Par ailleurs, n'oubliez pas de **résilier auprès de vos fournisseurs vos contrats d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, d'internet**. La plupart de ces résiliations peuvent se faire **en ligne** et sont d'**effet immédiat**. En cas de difficulté avec un opérateur, sur le paiement de frais de résiliation par exemple, n'hésitez pas à rappeler qu'un départ à l'étranger est une cause de résiliation légitime et demandez les pièces à fournir pour bénéficier de cette exemption.

Gérer vos comptes bancaires à distance



Lorsque l'on voyage à l'étranger, il est **utile de pouvoir gérer ses comptes à distance** pour effectuer la plupart des opérations courantes. **Les banques en ligne sont donc particulièrement adaptées aux besoins des voyageurs**, d'autant plus qu'elles présentent également comme avantages de proposer la plupart du temps des **frais réduits pour les retraits** par carte bancaires et d'être **accessibles par téléphone** dans des **plages horaires bien plus larges** que les banques classiques. .

Il peut donc être intéressant de changer de banque quelques mois avant de lever l'ancre, le temps de réorienter tous vos virements et prélèvements automatiques sur votre nouveau compte et de bien tester toutes les modalités proposées en ligne par votre nouvel établissement bancaire.

Pour bien choisir votre banque en ligne, **comparez avant tout les tarifs des prestations suivantes** :

- Frais de retrait en liquide
- Frais de paiement par carte bancaire
- Coût d'abonnement pour la carte bancaire
- Frais annuels de tenue de compte
- Assurance perte ou vol des moyens de paiement

En voyage, il est utile de **disposer de deux cartes bancaires**, pour ne pas vous retrouver en difficulté si d'aventure votre **carte** était **perdue** ou **volée**, et dans l'idéal appartenant aux **deux réseaux existants**, Visa et Master Card, pour pouvoir retirer de l'argent liquide dans tous les pays du monde.

N'oubliez pas qu'il est fréquent que des **frais** soient aussi **prélevés par la banque dans laquelle vous effectuerez vos retraits** d'argent à l'étranger. Ces frais, variables d'un établissement à l'autre comme d'un pays à l'autre, sont souvent forfaitaires. **Privilégiez donc des retraits peu nombreux mais d'un montant important** pour les minimiser au maximum.

Avant de partir, pensez enfin à bien **vérifier les dates d'expiration de vos cartes bancaires** et vérifiez également le montant de vos plafonds de retrait et de paiement. S'ils sont trop faibles à votre goût, vous pourrez demander à votre banque de les augmenter.

N'hésitez pas à **prévenir votre banque de votre départ** afin que celle-ci ne s'étonne pas de retraits récurrents à l'étranger, notamment dans des pays inhabituels, et que son système de sécurité ne bloque pas votre compte.

Cela vous permettra également de voir avec votre établissement comment procéder pour **recevoir les codes de validation de vos opérations**, habituellement transmis par SMS. Si vous ne conservez pas un numéro de téléphone portable permanent, ce mode de sécurisation de vos transactions ne pourra en effet pas fonctionner mais **il est souvent possible d'utiliser directement l'appli de votre banque** avec une simple connexion internet.

Enfin, prévoyez toujours de **laisser une procuration à un proche de confiance**, qui pourra effectuer des opérations sur votre compte ou des démarches auprès de votre banque en cas de difficultés à les réaliser par vous même.



Payer vos impôts

L'impôt sur le revenu

Même en voyage à l'étranger, **votre résidence fiscale reste généralement la France** et il vous faudra donc **continuer à déclarer vos revenus pendant votre voyage**. Vous pourrez **procéder par internet**, avant fin mai ou début juin, en fonction de votre département de résidence.

N'oubliez pas de **noter dans cette perspective votre numéro fiscal et votre mot de passe** pour pouvoir vous connecter à votre espace personnel sur le site des impôts en cours de route.

Dans le cadre du prélèvement de l'impôt à la source, vos éventuels loyers perçus seront notamment soumis à un acompte d'impôt prélevé chaque mois ou chaque trimestre sur votre compte bancaire.

Notez qu'il est souvent plus intéressant fiscalement de partir en tour du monde en cours d'année, pour réduire vos revenus annuels et bénéficier ainsi d'un taux d'imposition moins élevé.

La taxe d'habitation

Vous aurez toujours à **payer la taxe d'habitation pour le logement que vous occupiez au 1er janvier de l'année de votre départ**. La date limite de paiement est fixée à la mi-novembre.

En voyage, au moment de votre déclaration, il vous faudra indiquer une nouvelle adresse. Sachez que si vous déclarez celle d'un membre de votre famille ou d'un ami, même en précisant que vous êtes hébergé à titre gratuit, vos ressources éventuelles seront prises en compte et ces dernières pourront augmenter le montant de sa taxe d'habitation.

Il est donc important d'avoir votre propre adresse de domiciliation pour éviter ce désagrément à vos proches.

Il est possible de **solliciter le CCAS de sa commune** (directement ou via votre mairie) mais le cadre réglementaire permettant de bénéficier de ce service est précis et il existe un quota maximal de 3% que certaines communes appliquent strictement. Par ailleurs, la domiciliation en CCAS n'est valable que par période de un an et nécessite, pour être reconduite, de se déplacer physiquement. Pas toujours simple à gérer lorsque l'on part à l'étranger pour une période plus longue donc.

Mais sachez que **le code des impôts prévoit expressément le cas des personnes effectuant un tour du monde** ([article 100 du BOFIP](#)) et qu'il est ainsi possible de déclarer comme adresse fiscale directement le centre des impôts de la commune du port d'attache de votre voilier.

N'indiquez jamais "à l'étranger" comme nouvelle adresse, car vous seriez alors considéré comme un **expatrié** et vous risqueriez de **perdre votre couverture d'assurance maladie**.

La taxe foncière

Il vous faudra la **payer tous les ans si vous restez propriétaire pendant votre voyage**. La date limite de paiement est en général mi octobre.

Pour ces deux impôts locaux, il peut être intéressant d'opter pour le **prélèvement automatique mensuel** qui permet de lisser ces dépenses et de les intégrer à votre budget mensuel ou pour le **prélèvement à l'échéance** pour éviter tout retard de paiement.

Suivre votre courrier

Si vous en avez la possibilité, **demandez à l'un de vos proches de recevoir votre courrier en votre absence** pour pouvoir être prévenu de l'arrivée d'une lettre importante et la recevoir scannée par mel.

Si vous partez pour un an ou moins, et conservez votre logement en vue de votre retour, vous pouvez simplement **demander une réexpédition temporaire auprès de La Poste**.

Si vous quittez votre logement et / ou partez pour plus d'un an, il vous faudra **procéder à un changement d'adresse** et informer tous les organismes publics (CAF, CPAM, Pôle Emploi, La Poste, les Impôts...) de l'adresse de votre proche (ou du CCAS si vous y êtes domicilié fiscalement) qui deviendra votre adresse le temps du voyage. Cette déclaration de changement d'adresse peut se faire en une seule fois sur le site [Service Public](#).

Dans tous les cas de figure, pensez à **donner procuration** à la personne qui recevra votre courrier pour qu'elle puisse également réceptionner d'éventuels courriers recommandés.

Si vous ne pouvez (ou ne voulez) confier votre courrier à un proche, vous pouvez **faire appel à une entreprise spécialisée** comme le [courrier du voyageur](#) qui vous proposera a minima une **adresse de domiciliation** et une **boîte postale dématérialisée sécurisée** sur internet, ce qui vous permettra de suivre votre courrier arrivé, mais également de **nombreux autres services** (scan des courriers et envoi par mel, ré-expédition, ...), **moyennant finances** bien entendu !



Quels documents emporter en voyage ?



Votre passeport : vérifiez bien sa date d'expiration plusieurs mois avant le départ. Il est valable 10 ans et **certain** **pays demandent des passeports valables six mois à partir de la date d'entrée sur leur territoire**. Pensez à le faire refaire si nécessaire. Pour trouver où déposer votre demande et la liste des pièces à fournir, consultez le site [Service Public](#).

Un permis de conduire international : traduction officielle de votre permis français, donc **à présenter accompagné de ce dernier**, il vous sera utile si vous envisagez de louer un véhicule au cours de votre voyage. Il est **gratuit, valable trois ans** et peut être **obtenu en ligne**, via un téléservice disponible sur le site de l'[ANTS](#). Attention il faut compter environ 3 mois pour le recevoir par courrier à votre domicile.

Votre carte européenne d'assurance maladie : en Europe, cette carte facilitera la prise en charge de vos éventuels frais médicaux. Vous pouvez **la demander gratuitement en ligne sur le site de l'[Assurance Maladie](#)**.

Votre carnet international de vaccination : **certaines vaccinations** comme la fièvre jaune **sont obligatoires** dans certains pays. Votre carnet international de vaccination, qui vous sera délivré par le centre de vaccination auquel vous vous adresserez, vous sera demandé pour entrer sur leur territoire. Ce carnet vous permettra également de **consigner l'historique de l'ensemble de vos vaccinations et de prévoir les éventuels rappels nécessaires** à faire en cours de route. Attention, le calendrier vaccinal recommandé évolue régulièrement, pensez à faire le point avec votre médecin traitant avant votre départ.

Votre carte de groupe sanguin : pour l'établir avant votre départ, demandez à votre médecin de vous prescrire une analyse remboursable. N'oubliez pas qu'**il faut deux prélèvements différents pour valider votre groupe sanguin**.

Vos ordonnances : si vous devez prendre des médicaments sur une longue période, **emportez vos ordonnances** avec vous pour pouvoir en racheter en cours de route, en faisant bien **préciser le nom universel de la molécule concernée**.

De même, si vous portez une **correction oculaire** (lunettes ou lentilles), **emportez une prescription qui vous permettra de la renouveler** en cas de perte ou de casse.

Des photos d'identité : quelques photos d'identité pourront vous être utiles au cas où vous auriez une formalité administrative à remplir en cours de route.

Le répertoire de vos adresses postales, mels et numéros de téléphone de vos proches ainsi que les coordonnées et identifiants de vos contrats d'assurance et de vos comptes bancaires, pour pouvoir faire une demande de prise en charge par votre assurance ou opposition à votre carte bancaire.

Notez également votre numéro fiscal et votre mot de passe pour pouvoir faire votre déclaration de revenus en ligne en cours de route.

Vos cartes de certification sportive, comme pour la plongée, ce qui vous offrira la possibilité de passer les niveaux supérieurs pendant votre voyage.

Si vous voyagez avec vos animaux, il vous faudra prendre leur **carnet de vaccination international**, délivré par votre vétérinaire, l'**attestation de leur enregistrement au service d'identification des carnivores domestiques** (Icad) ainsi que le **titrage des anti-corps contre la rage** exigé par certains pays.

Le scan de tous vos documents, que vous pourrez vous envoyer par mel ou **stocker sur un services de stockage en ligne comme Dropbox ou Google Drive**.

Emportez également des **photocopies de tous vos papiers**, à conserver séparés des originaux, dans des sacs de congélation zip pour les préserver de l'humidité.

Recourir au service d'un coffre-fort numérique peut s'avérer très précieux en voyage. Il s'agit d'un **service accessible à distance 24h sur 24 qui permet de regrouper dans un espace sécurisé en ligne vos documents importants**, bancaires comme non bancaires : relevés de compte, factures, contrats, bulletins de paie, etc...

En saisissant les identifiants des organismes vous concernant (CAF, remboursements SS et mutuelle, avis d'imposition, justificatifs de domicile, attestation d'assurance, ...), tous vos documents arrivent électroniquement directement dans votre coffre fort numérique.

L'intérêt des coffres-forts numériques ne se limite pas à la sauvegarde à distance. Ils peuvent également faire office de «porte-documents» où ranger et classer tous vos «papiers» importants ensemble.

Estimer votre budget mensuel



Partir en grande croisière représente un investissement notable puisqu'il vous faut acquérir votre voilier puis l'équiper pour garantir au minimum votre sécurité et votre autonomie lors des longues traversées ou de vos cabotages le long des côtes inhabitées de certains pays.

Une fois ces dépenses réalisées, il est indispensable d'**estimer au mieux vos dépenses mensuelles incontournables** pour vérifier si vos sources de revenus (capital ou ressources régulières) seront suffisantes tout au long de votre voyage.

Cela vous permettra également de **définir la marge de manœuvre dont vous disposerez pour agrémenter vos escales**, et financer vos visites, activités ou extras en tout genre.

Vos **postes de dépenses prévisionnels** peuvent être les suivants :

- l'assurance de votre voilier
- votre couverture santé
- les frais de gestion de vos locations (si vous êtes propriétaires) : agence immobilière, assurance logement
- les formalités d'arrivée et de départ de chaque pays visité
- l'instruction de vos enfants : CNED réglementé ou cours privés par correspondance
- l'entretien courant de votre voilier et l'approvisionnement en gasoil
- votre budget alimentation
- vos abonnements de télécommunication : téléphone portable, connexions internet
- les frais bancaires : cotisations annuelles pour tenue de compte et carte bleue, retraits et paiement par carte bleue à l'étranger
- vos impôts : sur le revenu, taxes foncière et d'habitation
- le stockage de vos meubles
- les mensualités de vos emprunts éventuels
- une enveloppe « imprévu » pour pallier aux petits désagréments du quotidien

Si vous en avez la possibilité, **prévoyez** également **une cagnotte de secours** que vous pourrez mobiliser **en cas de coup dur** (matériel ou humain) sans pénaliser la poursuite de votre croisière.

Cette dernière pourra également vous être très **utile au moment de votre retour**, pour payer la caution de votre nouveau logement ou vous permettre d'acquérir un nouveau véhicule par exemple.

